

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/074

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7 : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES D'AMATEURS DE GRANDE TAILLE
SUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire qui présente à l'assemblée l'animation du centre-ville et de la halte fluviale à partir d'une exposition de photographies d'amateurs de grande taille sur des équipements communaux pendant la période estivale,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre en charge l'acquisition et les frais d'impression, du matériel (bâches, panneaux PVC, vinyle polymère) nécessaire à cette exposition,
- prend acte que le montant du devis de la société Kreazone à Keskastel s'élève à 2 781,60 € TTC,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT